SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL IMMÉDIAT

Accueil d'urgence en protection de l'enfance : prendre en compte la fratrie

En 2011 ouvrait le premier « service d'accueil familial immédiat » (SAFI) de l'association SOS Villages d'Enfants. Une modalité de prise en charge innovante portant sur de très courtes durées, mais toujours fondée sur un projet centré sur l'attachement et la stabilité, deux facteurs majeurs de résilience. L'association a en effet veillé à ne pas perdre le sens de son projet associatif en mettant ses valeurs, son savoir-faire et son expérience au service d'un nouveau cadre d'intervention : l'urgence et le court terme avec à la clé une préconisation d'orientation adaptée à la situation de chaque enfant et de chaque fratrie. Un défi relevé avec succès puisque non seulement cet accompagnement a trouvé toute sa place dans le projet associatif, mais il répond aujourd'hui à de réels besoins identifiés par de nombreux ODPE ou schémas départementaux.

Article paru dans le bulletin de la protection de l'enfance n°92-95 / janvier-avril 2018

SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE

Pour que frères et sœurs partagent la même enfance - www.sosve.org

Répondre au besoin de sécurisation affective dans l'urgence

En protection de l'enfance, les révisions de placements faits dans l'urgence sont rarement envisagées sous l'angle de la fratrie. En effet, le caractère urgent de ces situations ne permet généralement pas la préparation d'une solution adéquate pour la fratrie. Le SAFI a été conçu pour permettre aux frères et sœurs concernés par un placement décidé en urgence de ne pas « désapprendre » à vivre ensemble et pour éviter de provoquer chez eux un traumatisme supplémentaire : celui de la séparation fraternelle si elle ne s'avère pas nécessaire. Or les situations de placement en urgence légitiment, de par la violence qu'elles peuvent induire, que l'on puisse poser les bases d'une sécurisation de l'enfant avant toute décision impactant durablement son avenir.

Les enfants orientés vers un SAFI sont majoritairement de jeunes enfants, arrivant du domicile parental et présentant d'importantes carences sur les plans sanitaires, affectif et éducatif. Ils étaient majoritairement suivis à leur domicile dans le cadre d'une AEMO qui s'avère insuffisante au regard d'évènements qui provoquent une dégradation soudaine de leurs conditions de vie : hospitalisation, décès, incarcération du parent en charge des enfants, maltraitance, abandon et pour certains une situation de très grande précarité matérielle qui rend l'hébergement urgent (perte du logement ou hôtel social par exemple). L'arrivée au SAFI se fait souvent dans des circonstances très difficiles pour les familles et donc pour les enfants qui peuvent avoir été recueillis directement à l'école par les gendarmes suite à une information préoccupante. Ils peuvent également avoir passé une nuit au foyer d'accueil d'urgence départemental. Ils ont alors besoin, dans un premier temps, d'être sécurisés.

Les enfants admis au SAFI sont accueillis dans un pavillon du village d'enfants SOS que rien ne distingue des autres maisons. Deux aides familiales se relaient dans la prise en charge au quotidien, jour et nuit pendant toute la durée de la prise en charge. « *Dans les premières heures, tout est fait en fonction du comportement des enfants* » précise Mélanie Vanhersecke, éducatrice spécialisée au SAFI de Calais. « *L'aide familiale est en première ligne pour leur apporter le réconfort nécessaire au plus haut de la crise. Le premier soir, nous sommes en binôme et je reste jusqu'à ce que les enfants dorment. Il est essentiel de voir comment ils réagissent au placement. Ils peuvent ne pas le comprendre, être agressifs. Il y a aussi des enfants qui nous sautent dans les bras et nous déposent leur besoin d'affection. La charge émotionnelle est très importante* ».

Plusieurs éléments tendent à apaiser les enfants

Rappel de la mission d'un SAFI

Le SAFI a pour objectif d'offrir à des fratries qui doivent être placées en urgence « *un cadre d'**accueil** et d'**observation** des **relations fraternelles** permettant d'**évaluer la pertinence du maintien du cadre de vie commun pour la fratrie*** ».

(extrait du projet de service des SAFI de SOS Villages d'enfants).

dans les premiers jours de leur arrivée : il s'agit avant tout des liens de fratrie maintenus malgré le caractère très déstabilisant de l'urgence : ils apprivoisent ensemble leur nouvel environnement, ce qui leur permet de vivre de façon plus sécure la séparation d'avec leurs parents. Au cours des premiers jours, les enfants se cherchent très souvent du regard et demandent à être dans la même chambre, puis peu à peu souhaitent être séparés pour la nuit. Le cadre de type familial et le nombre restreint d'enfants vivant sous le même toit créent un climat apaisant, grâce notamment à la permanence éducative et affective.
Enfin, l'ancrage du SAFI dans le village d'enfants permet aux enfants de bénéficier de l'ensemble des ressources dont il dispose (soutien scolaire, activités de loisirs, maison des familles, présence des bénévoles et services civiques). Un environnement qui contribue à apaiser la situation et qui permet de poser les bases d'une sécurisation progressive des enfants.

Les enfants accueillis en SAFI entre 2011 et 2017

- **Nb d'enfants / fratries accueillies :** 153 enfants / 56 fratries
- **Taille moyenne des fratries :** 2-3 enfants
- **Age à l'accueil :** entre 4 et 8 ans
- **Lieu de vie antérieur :** Domicile parental (82%)
- **Durée de prise en charge (selon les années et les SAFI) :** entre 1.5 mois et 7 mois

Les aides familiaux

La prise en charge par deux aides familiales offre aux enfants la possibilité d'une relation éducative et affective stable grâce à un binôme qui se relaie sur toute la durée de prise en charge en SAFI.

Mettre en place les suivis indispensables et veiller à leur continuité

Après le temps de l'accueil le travail consiste à introduire le moins de ruptures possibles dans cette phase critique de la vie des enfants : dans la mesure du possible, la continuité est recherchée notamment en ce qui concerne la fréquentation de l'établissement scolaire, les suivis médicaux, les activités périscolaires et les liens avec la famille. Cette nécessité se heurte toutefois à de nombreuses difficultés, comme en témoigne Pierre Garnier, le Directeur du village d'enfants de Digne les bains (Alpes de Haute-Provence), à propos du suivi psychologique (voir témoignage ci-après).
Le suivi médical est la priorité des SAFI. A leur admission, les enfants présentent en effet presque tous des carences en soins, partie la plus visible de l'urgence. Le service est souvent confronté à la rareté des informations sur les suivis médicaux antérieurs. La mise en place d'un check-up systématique dès l'arrivée des enfants permet alors de faire le point.
La continuité scolaire quant à elle n'est pas toujours possible pour des raisons d'éloignement géographique. C'est pourquoi le partenariat avec les établissements scolaires et les services de la ville est fondamental pour faciliter les changements en cours d'année scolaire et s'adapter aux contraintes rencontrées. A titre d'exemple, la scolarisation est parfois retardée par des contraintes médicales (vaccinations à mettre à jour) ou de contre-indications médicales ou comportementales nécessitant l'intervention de la MDPH.

« Pour ces enfants qui ont connu des situations familiales majoritairement carencées, des prises en charge psychologiques et psycho-éducatives, individuelles ou groupales, s'avèrent particulièrement nécessaires. Toutefois, malgré ces besoins prégnants, les équipes des SAFI sont confrontées à deux difficultés : une liste d'attente en service de pédopsychiatrie égale ou supérieure à la durée du placement en SAFI et un questionnement des services hospitaliers sur la pertinence de réaliser un bilan avec pour inconnue l'orientation dans un avenir proche sur un possible secteur géographique différent, générant ainsi une rupture entre la structure qui a réalisé le bilan et la prise en charge nécessaire. »

***Pierre Garnier**, le Directeur du village d'enfants de Digne-les-bains.*

Le SAFI, un outil d'aide à la décision au service d'une orientation durable

Si les SAFI s'inscrivent systématiquement dans le cadre du dispositif d'accueil d'urgence des Départements, sur ces six dernières années, nous constatons que les enfants accueillis au SAFI sont souvent déjà connus des services de l'ASE dans la mesure où un suivi à domicile était déjà en place, mais qui ne s'avère plus adapté à une situation bouleversée par un évènement imprévu. Le SAFI correspond alors à un « SAS » d'observation et d'évaluation fine de la situation pour décider de l'orientation la plus adaptée à chaque enfant et à chaque fratrie. Une étape qui s'avère cruciale pour l'avenir des enfants.

Après une période d'observation d'une durée totale de 2 ou 3 mois renouvelables une fois[1], les préconisations faites par le SAFI à l'ASE peuvent être un retour à domicile de tout ou partie de la fratrie, assorti ou non d'un suivi, un placement regroupé ou différencié et adapté à la situation (maison d'enfants à caractère social, famille d'accueil, village d'enfants, établissements relevant du soin) ou encore le confiement à un tiers digne de confiance.

Depuis l'ouverture du premier SAFI, les indications de placement sont majoritaires. Dans le cas de préconisations de retour à domicile, la plupart sont assorties d'une recommandation de suivi de la famille par les services de l'ASE. Au SAFI de Persan (Val d'Oise), la majorité des préconisations actuelles sont des retours dans en famille assorties d'un suivi d'AEMO renforcée. « *Ces retours sont préparés avec les parents, chez lesquels nous constatons souvent un sursaut* » nous explique Claire Maruffy, psychologue au SAFI de Persan.

Quel que soit le type d'orientation préconisée, l'indication de maintien de la fratrie regroupée est massive (3/4 des cas). Dans 15% des cas la séparation est préconisée : il peut s'agir de fratries dont les relations ont été estimées pathogènes ou anxiogènes, ou d'enfants n'ayant pas d'histoire commune auparavant et se tournant manifestement vers d'autres figures d'attachement que la fratrie. Enfin, dans 11% des situations, la proposition est un maintien partiel de la fratrie avec un projet différencié adapté à chaque enfant.

Orientations préconisées par les SAFI :

- **Nb de sorties des SAFI entre 2011 et 2017 :** 149 enfants / 40 fratries
- **Indications de placement :** 85%
- **Indications de retours à domicile :** 15 %
- **Indications de maintien de la fratrie :** 74 %
- **Indications de maintien partiel de la fratrie :** 11 %
- **Indications de séparation de l'ensemble de la fratrie :** 15 %

[1] *Selon les Départements d'implantation, ces délais peuvent faire l'objet de dérogations pour prolonger l'accueil en fonction de la situation (dans l'intérêt de l'enfant pour terminer l'année scolaire par exemple, ou pour permettre un retour à domicile qui nécessite un accompagnement des parents). Ce peut être également le cas dans l'attente d'une place dans une structure adaptée à la situation*

L'après-SAFI : entre besoins de l'enfant et ressources du territoire, un espace à inventer

« *L'orientation est une étape lourde de responsabilités dans la mesure où les préconisations ont un impact fort sur l'avenir de l'enfant* » témoigne Anne-Violette Vachot, psychologue au SAFI de Digne-les-bains. C'est pourquoi l'association a mis en place tout un dispositif d'accompagnement des professionnels dans cette mission (comité de pilotage associatif, formation, analyse de la pratique). « *Cette responsabilité se double de la difficulté de devoir rester centré sur les besoins de l'enfant et les ressources de la famille, sans toutefois ignorer la réalité des places disponibles si l'on veut préconiser une solution réaliste. Le travail de concertation avec l'ASE dès le début de la prise en charge est déterminant de ce point de vue* » ajoute Céline Tourlouse, psychologue au SAFI de Calais.

En effet, si les Départements suivent généralement les préconisations des SAFI quant au maintien ou non du cadre de vie commun pour les fratries, pour autant, les orientations effectives des enfants à la sortie du SAFI sont tributaires de l'offre disponible sur le territoire, comme le confirme Christelle Coignon de la Direction Enfance-famille du Pas de Calais (voir témoignage ci-après). Ainsi, au SAFI de Calais, sur les 73 enfants accueillis au total depuis l'ouverture, 30 d'entre eux ont été ensuite placés dans 29 familles d'accueil différentes. « *Nous insistons alors sur la nécessité de prévoir des rencontres entre frères et sœurs* », témoigne Mélanie Vanhersecke. « *Parfois, nous arrivons à faire en sorte que des familles d'accueil proches géographiquement les inscrivent dans la même école…* ».

« Il existe un paradoxe entre la pertinence des accueils d'urgence et de leurs analyses et le manque parfois de solution pérenne à la sortie. Dans notre département, nous réfléchissons actuellement à trouver « la bonne durée » de ces mesures qui puisse permettre à la fois une analyse fine de la situation des enfants et une orientation satisfaisante pour ne pas créer de rupture dans le parcours de l'enfant. »

***Christine Coignon**, Chef du bureau des établissements et lieux d'accueil à la Direction enfance-famille du Pas de Calais.*

Les constats des SAFI rejoignent ceux de nombreux ODPE qui alertent sur deux facteurs aggravants de la tension inhérente à l'accueil d'urgence : le jeune âge (trouver dans l'urgence un accueil adapté à des enfants de moins de 6 ans) et l'accueil de fratries (trouver des places pour accueillir des fratries, parfois nombreuses).

L'expérience des SAFI permet de vérifier que ce type d'accueil répond à un réel besoin et qu'il permet, au plus haut de la crise que traversent ces enfants, de ne pas ajouter de traumatisme au traumatisme. Elle montre également qu'il reste du chemin à parcourir : les tendances mises en évidence par les préconisations des SAFI sur plusieurs années confirment que faute d'évaluation sous l'angle de la fratrie, nombre d'enfants en danger dans leur milieu familial sont séparés de leurs frères et sœurs sans que cela soit toujours nécessaire à leur protection et à leur développement. L'offre de places de places disponibles prend alors le pas sur les besoins des enfants.

A l'heure où de récentes évolutions législatives ont confié à l'ASE la mission de « veiller à la stabilité du parcours de l'enfant confié » et au « maintien des liens noués avec les frères et sœurs dans l'intérêt de l'enfant » (loi du 14 mars 2016) et où le rapport de la démarche de consensus définit la sécurité affective comme un « meta-besoin », les départements affichent une volonté grandissante de proposer des dispositifs qui prennent en compte la dimension fraternelle.

Contact :
Sandrine Dottori

sdottori@sosve.org
01 55 07 25 26

SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE

Pour que frères et sœurs partagent la même enfance - www.sosve.org